

LA TARIFICATION UNIQUE ENTRE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER EN ÎLE-DE-FRANCE

Annoncée en septembre dernier, la nouvelle tarification des transports en Île-de-France a été votée par le Conseil d'administration le 12 novembre. À partir du 1^{er} janvier 2025, les voyageurs occasionnels n'auront plus que deux titres de transports pour leurs déplacements, une simplification majeure en comparaison aux 50 000 combinaisons tarifaires actuelles.

Quant au service Navigo Liberté +, il sera généralisé à l'ensemble de l'Île-de-France, permettant aux Franciliens de bénéficier d'une réduction de 20 % sur les titres, mais aussi des correspondances offertes et du paiement a posteriori, en fonction des trajets effectués.

Une campagne de communication dédiée sera lancée dans les prochains jours afin de présenter les nouveaux titres aux Franciliens et faciliter la transition vers la nouvelle tarification.

Amorcée depuis 2016, la révolution tarifaire a permis le dézouage du passe Navigo, la dématérialisation des titres de transports et leur arrivée sur smartphones et montres connectées, le plafonnement des titres Origine/destination ou encore la mise en place du service Navigo Liberté +, qui permet le post-paiement en fonction de la consommation. Cette révolution tarifaire suit trois objectifs majeurs :

- **La cohésion sociale et territoriale** : un seul tarif pour tous les Franciliens, où qu'ils soient, pour mettre fin aux frontières géographiques et aux barrières financières à l'usage des transports ;
- **L'écologie** : favoriser l'usage des transports en commun pour réduire le nombre de véhicules sur la route (jusqu'à 15 % de véhicules en moins à horizon 2030)
- **La simplification** : un tarif unique qui met fin aux combinaisons selon la gare de départ et d'arrivée, ainsi qu'aux pièges tarifaires

3 millions d'usagers du bus, du train et du RER sont les grands gagnants de cette mesure, et paieront moins cher leurs trajets quotidiens.

Deux nouveaux titres de transports

Deux titres de transports uniques pour les voyageurs occasionnels :

- Le ticket Métro-Train-RER à 2,50€, valable sur toutes les lignes du réseau ferré, hors Orlyval.
- Le ticket Bus-Tram à 2€, valable sur toutes les lignes de tramway, bus (hors Orlybus et Roissybus), cars, Noctilien, bus longues distance, et transports à la demande.

Ces deux titres sont sans limite de distance, peu importe la gare de départ ou d'arrivée (du moment qu'elle est en Île-de-France) et la ligne empruntée. Elles permettent des correspondances Métro-Train-RER jusqu'à 2 heures après la première validation, et jusqu'à 1h30 pour le Bus-Tram (hors interruption et aller-retour pour ce dernier).

Ces titres peuvent cohabiter sur un même passe Navigo Easy, ou un smartphone ou une montre connectée.

Un seul titre pour accéder à tous les aéroports

Un titre permettra de se rendre aux aéroports, le Ticket Paris Région <> Aéroports, quel que soit le point de départ par les modes Métro train, RER et Orlyval, au tarif de 13€.

Le titre Paris Visite sera désormais unifié pour un accès en illimité dans toute l'Île-de-France, aéroports inclus, au prix de 29,90€, pour le 1 jour plein tarif (existe aussi en 2 jours, 3 jours et 5 jours et à moitié prix en tarif enfant moins de 10 ans).

Des titres qui disparaissent pour plus de simplicité

Les titres suivants ne seront plus vendus :

- Les tickets T+ (à 2,15€) et Origine/Destination (à prix variable selon le point de départ et d'arrivée, mais plafonné à 5€) disparaissent, au profit des nouveaux titres. Les carnets de tickets disparaissent également au profit de Navigo Liberté +.
- La tarification « longue distance », nécessitant la validation de deux tickets (comme dans les Noctiliens ou les bus longs trajets) est supprimée, un seul ticket Bus/Tram suffit pour voyager.
- Le forfait Navigo Jeunes Week-end, dont la tarification devient moins attractive avec l'arrivée des nouveaux titres, ne sera plus mis en vente.
- Le titre Paris Visite zone 1 à 3 disparaît au profit d'un titre unique Paris Visite toutes zones.
- Les divers titres Navigo jour sont unifiés, avec un Navigo jour toutes zones en illimité (hors aéroports) à 12€ la journée
- Le ticket T9, dématérialisé et valide uniquement sur le tramway T9, est supprimé. Il avait été mis en place car les titres magnétiques n'étaient pas acceptés sur cette ligne.

L'extension du Navigo Liberté + à l'ensemble de l'Île-de-France

À partir du 1er janvier 2025, le service Navigo Liberté + sera disponible sur passe pour l'ensemble du réseau francilien (hors Orlyval), ce qui permettra aux voyageurs occasionnels de bénéficier :

- Du post-paiement : les trajets effectués au cours du mois seront prélevés le mois suivant ;
- Des correspondances offertes entre les réseaux ferrés et de surface (bus, tramway, Noctilien, Transport à la demande, Cars express, etc.) lors d'un même trajet ;
- D'un tarif avantageux, équivalent à celui du carnet, soit 20 % de réduction par trajet.

Avec Navigo Liberté +, le ticket de Métro-Train-RER sera donc à 1,99€ et le ticket Bus / Tram à 1,60€. Les bénéficiaires du tarif réduit pourront également profiter du Navigo Liberté +, aux tarifs de 0,99€ pour les modes de transport ferrés et 0,80€ pour le réseau de surface.

Pour les abonnés et les bénéficiaires des tarifs réduits, rien ne change

Pour les abonnés Navigo annuel, mensuel ou hebdomadaire, aucun changement n'est à prévoir, tout comme pour les bénéficiaires de tarifs réduits, qui sont à -50% du nouveau tarif.

Enfin, les tickets achetés avant le 1er janvier 2025 restent valides et peuvent être utilisés selon la réglementation précédente.

Pour les détenteurs de tickets T+ et Origine Destination

Les usagers en possession de tickets + et Origine Destination peuvent continuer à utiliser leurs titres.

Les tickets + pourront être utilisés sur le réseau ferré ou de surface, mais ne pourront pas être utilisés sur les deux réseaux lors d'un même trajet. Quant aux Origine Destination, ils pourront être utilisés comme aujourd'hui.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

-

Les usagers en possession de ces deux titres sont invités à les écouler en priorité avant d'acquérir les nouveaux titres.

Contacts presse :

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – [01 82 53 80 90](tel:0182538090) – [07 60 10 95 05](tel:0760109505)

Alexandre Bergalasse : alexandre.bergalasse@iledefrance-mobilites.fr – [01 82 53 81 20](tel:0182538120) – [06 99 67 07 26](tel:0699670726)

Paul Parikhah – paul.parikhah@iledefrance-mobilites.fr - [01 87 05 21 09](tel:0187052109) - [07 60 10 93 88](tel:0760109388)

-

www.iledefrance-mobilites.fr/presse

